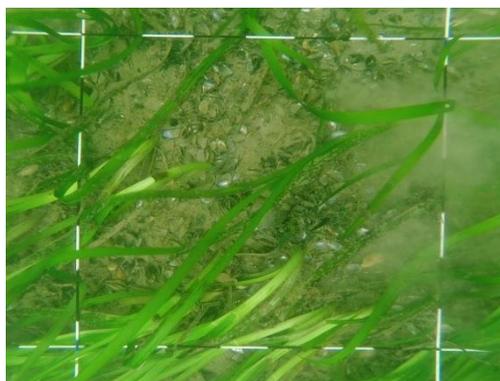




Communiqué de presse
Au Teich, le 06 juillet 2018

Retour sur le conseil de gestion du 6 juillet 2018 : Etat d'avancement du plan d'actions 2018 du Parc naturel marin

Ce vendredi 6 juillet s'est tenu à Gujan-Mestras le conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon. A cette occasion, les membres du conseil de gestion ont échangé sur le programme d'actions 2018 et les projets à venir du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon.



Le programme d'actions 2018

Pour la première année de mise en œuvre du plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon, les actions à engager sont décrites dans le « programme d'actions 2018 », qui avait fait l'objet d'un vote de confiance à l'unanimité par les membres du conseil de gestion le 21 mars 2018. A l'ordre du jour de cette nouvelle séance figure une présentation approfondie de ce programme afin que le conseil de gestion ait un temps d'échanges et de discussions sur les activités du Parc dans une perspective pluriannuelle. Ce temps a également permis de faire un point en milieu d'année sur l'état d'avancement des actions engagées pour amorcer les perspectives de ce second semestre.

Dans ce contexte, l'accent est porté sur la recherche de complémentarité avec des acteurs portant des politiques publiques ou sectoriels et la construction de partenariats pour la mise en œuvre des projets avec :

- des projets engagés sur des financements propres au Parc naturel marin et partenariaux,
- une recherche de partenariats pour amorcer des actions en 2019.

Etat d'avancement

Les premières actions illustrant la mise en œuvre du plan de gestion du Parc naturel marin s'articulent autour des trois grands axes portant sur la protection du milieu marin, le développement durable des activités et l'amélioration des connaissances.

Dans la perspective d'**amélioration et de partage des connaissances**, des projets sont actuellement engagés en partenariat avec des structures institutionnelles, avec des objectifs de résultats dès 2018 pour certains. Ces projets contribueront notamment à apporter des connaissances sur les habitats naturels et la spatialisation des enjeux de biodiversité végétale du Bassin, la macrofaune benthique dans l'ouvert du Bassin, l'état et la dynamique des gisements de moules, pétoncles et crépidules du Bassin d'Arcachon.

D'autres projets en cours portent sur les **usages** et concernent à la fois des activités de loisirs et professionnelles en lien avec les problématiques environnementales, mais aussi sur la valorisation des patrimoines culturels.

Les actions à engager d'ici la fin 2018 portent notamment sur le lancement d'études de caractérisation qui permettront une aide à la compréhension avec l'amélioration des connaissances liées au patrimoine maritime et aux ressources naturelles du Bassin, ainsi qu'une aide à la décision sur les actions à mener.

Parmi elles, une concertation élargie sera initiée dès l'automne 2018 pour élaborer une **stratégie locale en faveur de la restauration des herbiers de zostères sur le Bassin d'Arcachon** en réponse aux objectifs à quinze ans qui figurent dans le plan de gestion du Parc. Cette stratégie, une fois validée par le conseil de gestion, permettra de mettre en œuvre des actions concrètes en faveur de la restauration de ces habitats d'intérêt communautaire.

Un éclairage particulier est fait sur **l'élaboration du Tableau de bord 2018 du Parc naturel marin et la mise en place des indicateurs** à développer en fonction des priorités du plan de gestion et des opportunités de faisabilité.

Le tableau de bord du Parc naturel marin permettra d'évaluer l'état de situation ou la tendance observée au regard des objectifs fixés. Il s'appuiera sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs issus de protocoles de suivi et d'évaluations qui permettront d'apporter les éléments d'appréciation au conseil de gestion et de participer à un reportage inter- Parcs naturels marins.

Crédits photos : Semantic TS. Observation terrain de la présence d'herbiers de Zostère marine dans le Bassin d'Arcachon.

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon fait partie de l'Agence française pour la biodiversité, un établissement public du ministère de la Transition écologie et solidaire. En métropole et dans les outre-mer, l'Agence française pour la biodiversité a pour missions d'améliorer la connaissance, de protéger, de gérer et de sensibiliser à la biodiversité terrestre, aquatique et marine.

Retrouvez plus d'informations, notamment sur le site web :
www.parc-marin-bassin-arcachon.fr

Vous pouvez consulter le plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon sur le lien suivant :
www.parc-marin-bassin-arcachon.fr/Actualites/Approbaton-du-plan-de-gestion-du-Parc-naturel-marin-du-Bassin-d-Arcachon

La mention des crédits photos est obligatoire.

Cette photo est utilisable uniquement pour l'illustration de l'article sur le présent conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon à paraître dans votre média. Toute nouvelle réutilisation doit faire l'objet d'une autorisation écrite de l'Agence française pour la biodiversité.

Contact presse

Nathalie THIERS : nathalie.thiers@afbiodiversite.fr - 06 61 30 49 70
www.parc-marin-bassin-arcachon.fr